

DÉCISION N°2024 - 009

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé,

Vu la convention de direction commune en date du 23 décembre 2022 entre les Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre National de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND,

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre National de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Antoine ALARY, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de BEAUVAIS, CREVECOEUR LE GRAND et de CLERMONT de l'OISE au 1^{er} Janvier 2024,

Considérant la nomination de Madame Hélène FOURNIVAL en date du 16 Janvier 2023 en qualité de Cadre de santé à la Direction des Soins au Centre Hospitalier de CLERMONT de l'OISE.

DECIDE

Article 1 – Astreinte de direction

Madame Hélène FOURNIVAL participe à l'astreinte de direction, du CH de CLERMONT DE L'OISE, dans le cadre de la politique relative aux astreintes administratives, selon le tableau établi semestriellement, une délégation permanente de signature lui est donnée pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 2 - Effet et publicité

Cette décision abroge les délégations de signature antérieures concernant **Madame Hélène FOURNIVAL**.


La présente délégation de signature prend effet à partir du 05 Janvier 2024. Elle prend automatiquement fin :

- en cas de modification des fonctions de l'intéressé,
- en cas de départ de l'établissement du bénéficiaire,
- en cas de nouvelle décision de délégation de signature qui s'y substituerait.

La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de CLERMONT de l'OISE, communiquée au Conseil de surveillance et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D.6143-33 et D. 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait à Clermont, le 2 Janvier 2024.

Le Directeur,


Patrick DÉNIEL



Spécimen de signature :

Hélène FOURNIVAL

